

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 novembre 2017 – 20h00

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice 37

Nombre de conseillers présents 25

Nombre de votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 8 du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq-sur-mer, sous la présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M . Richard LETERRIER (Maire)

Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Laurent BLEDE, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRACA, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Jean-noël LARONCHE, Annie LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Jean-louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Maurice POUTAS, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marc COCHETEUX pouvoir à Bernard POTTIER, Johanna BRUNET pouvoir à Jean-louis MATELOT, Alfred GIMENEZ pouvoir à Richard LETERRIER

ABSENTS EXCUSES : Eric DELAUNEY, Francis DISS, Annie LECONTE, Carine LEE, Jean-pierre ROMANET

ABSENTS : Angéline BERTOT, Bertrand LECONTE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER

Secrétaire de Séance : Dominique LEGOUPIL

1) Approbation du compte rendu du conseil du 11 octobre 2017

Le compte-rendu du conseil du 11 octobre est validé, à l'unanimité.

2) Finances : Etat comptable au 31 octobre 2017

Budget de fonctionnement :

DEPENSES			
	BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 011 Charges à caractère général	427 427€	102 488.74€	324 938.26€
Chapitre 012 Charges de personnel	256 632€	201 704.20€	54 927.80€
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	146 688€	104 118.41€	42 569.59€
Chapitre 66 Charges financières	20 709€	17 724.02€	2 984.98€
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	30 150€	0.00€	30 150.00€
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section	49 516.95€	49 514.55€	2.40€
Chapitre 014 Atténuations de produits	39 893€	0.00€	39 893.00€
023 Virement section d'investissement	166 478€	0.00€	166 478.00€
022 Dépenses imprévues	30 000€		30 000.00€
TOTAL GENERAL	1 167 493.95€	475 549.92€	691 944.03€
RECETTES			
	BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 70 Produits des services	2 000€	920€	1080€
Chapitre 73 Impôts et taxes	292 174€	191 941.01€	100 232.99€
Chapitre 74 Dotations et participations	303 015€	276 725.00€	26 290.00€
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	92 680€	86 694.34€	5 985.66€
Chapitre 76 produits financiers	0	0	0
Chapitre 77 produits exceptionnels	3 338.61€	4 706.97€	- 1368.36€
Chapitre 013 Atténuation de charges	7500€	2 309.16€	5 190.84€
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	56 178.34€	46 175.94€	10 002.40€
002 Excédent de fonctionnement	410 608€		410 608€
TOTAL GENERAL	1 167 493.95€	609 472.42€	558 021.53€

Budget d'investissement :

DEPENSES			
	BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	57 508€	49 440€	8 068€
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	1 550€	1 020€	530€
Chapitre 204 subventions d'équipement	161 179€	106 499.47€	54 679.53€
Chapitre 21 immobilisations corporelles	21 799€	10 027.92€	11 771.08€
Chapitre 23 immobilisations en cours	120 552	3 469.11€	117 082.89€
Chapitre 26 participation et créances rattachées	2 130€	2 130€	0€
Chapitre 27 autres immobilisations financières	20€	18€	2€
Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections	56 178.34€	46 175.94€	10 002.40€
Chapitre 041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section	547€	546.73€	0.27
020 Dépenses imprévues	2 870€	0	2 870€
TOTAL GENERAL	424 333.34€	219 327.17€	205 006.17€
RECETTES			
	BP 2017	Réalisé	Reste à réaliser
Chapitre 10 Dotations fds divers et réserves	38 778€	25 321.65€	13 456.35€
Chapitre 13 Subventions d'investissement	45 797€	14 353.09€	31 443.91€
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilés	2 000€	970€	1 030€
Chapitre 20/21 immob incorporelles et corporelles	2 976€	0	2 976€
Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections	49 516.95€	49 514.55€	2.40€
041 opérations d'ordre dans la section	547€	546.73€	0.27€
001 excédent d'investissement reporté	121 579€		121 579€
24 produits de cessions	(-) 3 338.61€		(-) 3 338.61€
021 virement de la section de fonctionnement	166 478€		166 478€
TOTAL GENERAL	424 333.34€	90 706.02€	333 627.32€

Monsieur François-Xavier LOUVEAU et Monsieur Jean-Louis MATELOT présentent le budget. Il en ressort un respect du prévisionnel dû à une bonne gestion des dépenses et des recettes que ce soit en fonctionnement qu'en investissement.

3) Adoption de la prise de compétence facultative « soutien à la maison de l'emploi et de la formation (MEF) du Cotentin » par la communauté d'agglomération le Cotentin

Le code du travail prévoit que les collectivités et leurs groupements concourent au service public de l'emploi notamment en participant aux maisons de l'emploi et aux structures d'insertion. L'article L5314-1 mentionne ainsi les missions locales, qui ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-ans à résoudre les problèmes liés à leur insertion professionnelle. L'article L5313-2 évoque les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), mis en place pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. De plus, l'article L5313-1 du code du travail définit les missions des maisons de l'emploi, qui vise à ancrer le service public de l'emploi dans les territoires, et dont le ressort géographique doit être adapté à la configuration du bassin de l'emploi. Enfin les articles L5313-2 et L5314-1 prévoient que les maisons de l'emploi et missions locales associent obligatoirement au moins une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale.

Ces actions sont menées sur notre territoire par la Maison de l'Emploi et de la Formation, association créée en 1991, à l'initiative des communautés de communes de Les Pieux, de la Hague et de la CUC, avec pour objet le regroupement en un lieu unique de dispositifs oeuvrant dans le domaine de l'accueil, de l'information, de l'orientation des publics en difficulté en matière d'emploi et de formation. La MEF du Cotentin, suivant le label qui lui est attribué le 7 décembre 2015, agit ainsi pour anticiper et accompagner les mutations économiques, et contribue au développement local de l'emploi (ingénierie des clauses sociales, appui aux projets de création d'activités...) La MEF porte également la mission locale, qui a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion

professionnelle et sociale. Elle anime aussi la MIFE (mission d'information sur la formation et l'emploi), qui décline à Cherbourg en Cotentin (Cité des métiers) et à Valognes (espace emploi formation). Enfin la MEF porte le PLIE, dispositif qui permet un accompagnement spécifique et individualisé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le bassin d'emploi du Cotentin correspondant au périmètre d'action de la MEF, le soutien à la MEF a pour conséquent vocation à être porté au niveau de la communauté d'agglomération du Cotentin. Le conseil communautaire de l'agglomération a délibéré le 21 septembre 2017 en ce sens.

Cette prise de compétence permet ainsi d'harmoniser l'action de l'association à l'échelle de la communauté d'agglomération le Cotentin et de garantir l'égalité d'accès aux services d'accompagnement de la MEF à tous les habitants du territoire communautaire.

S'agissant d'une compétence facultative, il convient de faire application du CGCT ; les membres de la communauté d'agglomération (communes) sont appelés à formuler leur avis dans un délai de 3 mois à la majorité qualifiée. A défaut de délibération dans le délai stipulé, l'avis est réputé favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu les statuts de la MEF,

Vu la délibération 2017-176 du 21 septembre 2017 prise par le conseil communautaire de l'agglomération le Cotentin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'inscription dans les statuts de la communauté d'agglomération le Cotentin, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence facultative « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin » ainsi libellée : « Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail »

4) Modification budgétaire : intégration du bien sans maître parcelle B604

Afin d'intégrer le bien sans maître parcelle B604, il est nécessaire d'établir une modification budgétaire pour un montant de 5 000€, monsieur le maire propose la modification suivante :

Dépense d'investissement : 2138/041 autres constructions + 5 000€

Recette d'investissement : 1328/041 autres subventions d'équipement non transférables + 5 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la modification budgétaire ci-dessus.

5) Affaires et questions diverses

Les travaux :

Claude AUGÉARD énumère l'avancement des travaux :

- L'accessibilité à la mairie et au cimetière ainsi que l'extension du cimetière seront terminées semaine 47
- Le débarnage des voiries commence semaine 46
- L'agrandissement du hangar communal se terminera courant le mois de décembre.
- A la fin des travaux d'accessibilité, l'entreprise BOUCE effectuera la réfection de la « route de la mer » à Réthoville et de la « chasse des routeux » à Cosqueville

Nicolas Da Graça demande la possibilité que la chasse de Gouberville qui mène à Gattemare soit encaissée. Depuis au moins 5 ans, il n'y a pas eu de cailloux de mis.

Daniel Sauvey répond que l'encaissement de cette chasse a fait l'objet d'une estimation financière auprès de l'entreprise GALLIEN. Cette opération reste onéreuse pour réaliser une prestation durable.

Jean-Noël LARONCHE confirme que les cailloux sont rapidement évacués et qu'elle est empruntée principalement par les pêcheurs et que ce chemin est à la fois privé et communal.

Michel PONTUS précise qu'il faut peut-être étudier l'évacuation des eaux pluviales.

Richard LETERRIER informe qu'il a été demandé à chaque maire délégué d'établir une liste globale des travaux restant à réaliser sur leur commune afin de préparer le budget primitif 2018.

Richard LETERRIER fait lecture des remarques de Monsieur Francis DISS, non présent, excusé :

- Déjections canines dans les cimetières, panneau d'information ?

Pour les déjections canines dans les cimetières, l'assemblée ne confirme pas cette remarque.

Richard LETERRIER demande à Fabrice CORNICARD si le portail d'accès au cimetière de Vrasville est fermé tous les soirs ce qui limiterait l'accès à certains animaux.

Fabrice CORNICARD répond par la négative.

- Rappeler les règles écologiques pour les locataires

Richard LETERRIER précise qu'un courrier a été adressé aux deux locataires pour leur rappeler les règles écologiques et qu'il sera peut-être envisagé d'augmenter le montant des charges mensuelles afin de couvrir la vidange de la fosse septique systématiquement tous les deux ans.

- Possibilité d'envoyer par mail la convocation et le compte rendu

L'assemblée n'acquiesce pas cette possibilité car il faudra automatiquement imprimer le compte rendu, ce qui n'est pas réalisable pour tout le monde.

Signature d'une convention de servitude :

Richard LETERRIER fait part de la décision de rédiger une convention de servitude auprès d'un notaire pour accepter que Monsieur Laisné Thierry appose sa micro station sur le domaine public, hameau Morel. La charge de cette opération incombe à Monsieur Laisné.

Vœux communaux :

Richard LETERRIER stipule que les vœux communaux se dérouleront le samedi 6 janvier 2018 à La salle Vaquelotte. La cérémonie sera suivie d'un repas entre élus, personnel et conjoint(e) pour un coût d'environ 15 euros à la charge de chaque personne. Les inscriptions doivent être adressées au secrétariat de la mairie au plus tard le 6 décembre.

Bilan repas des aînés :

Richard LETERRIER demande à l'assemblée s'il y a eu des retours pour le repas des aînés.

Aucun retour n'est stipulé.

Richard LETERRIER rappelle que seul le restaurant panoramique peut accueillir 150 personnes.

Jean-Louis MATELOT mentionne que 65% des présents sont favorables à ce que le repas des aînés se déroule un jour de semaine voire à une autre période.

Pour limiter le nombre de participants, Nicolas Da Graça demande s'il faut revoir l'âge d'attribution de la gratuité.

Bernard POTTIER répond que cela serait mal perçu de le faire au moment de la création de la commune nouvelle.

L'assemblée acquiesce la remarque de Bernard POTTIER.

Distributeur de pain :

Richard LETERRIER annonce avoir rencontré Monsieur et Madame FAFIN Frédéric, boulanger sur la commune de Fermanville. Ils souhaitent implanter un distributeur de pain sur la commune.

La charge mensuelle communale représente que l'alimentation en électricité qui se révèle très peu coûteuse.

Par contre, il est obligatoire de réaliser une dalle béton. Elle sera réalisée sur le parking de la mairie devant la salle Jules Ferry par les agents communaux à partir du 21 novembre prochain pour une installation au 1^{er} décembre. Ce distributeur acceptera le paiement en espèces ou en carte bancaire. A cause de la fermeture de la boulangerie le mercredi, celui-ci ne sera pas alimenté. Par contre, pendant leur congé, il le sera. Des flyers de communication seront fournis par Monsieur et Madame Fafin. Une signalitique sera peut-être nécessaire.

Travaux sur la commune de Gouberville :

Michel NICOLAI informe que, durant 4 semaines, il sera procédé sur le village « le Haut de la Rue » à des travaux de déplacement de canalisation d'eau potable du domaine privé vers le domaine public.

Date à retenir :

Prochain conseil municipal : Mercredi 6 décembre 2017

La séance est levée à 22h00.